

N°: 07/11/60/1799
Société distributrice:



Organisme de contrôle a.s.b.l.

Compteur: n° 33 912 946
1 000 001,2 11 000 001,2

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE D'UN RACCORDEMENT DEFINITIF

Suivant QPRO/ELE/001

Nature de l'examen: mise en service (RGIE art. 86-270).
Type de locaux : appartement 2.2 (2° étage).
Lieu d'examen : 81 Rue Ducale à 1000 Bruxelles.
Propriété de : sprl Sodetro.
Installateur : sprl G&M électrique, 154 Rue de Mons à 1480 Tubize.
TVA : BE 0.880.215.612.
Date d'inspection : 10.11.2007.
Inspecteur : Jurgen Moens.

DESCRIPTION ET CONTROLE DE L'ELECTRODE DE TERRE, DES CIRCUITS ET DES PROTECTIONS

Tension de service: 1 x 230 V. **Protection max:** 2 x 63 A.
Liaison compteur-tableau: XVB 4 x 10 mm². **Protection principale:** 2 x 50 A.
Raccordement souterrain.
Electrode de terre: piquet(s) + VOB 16 mm².
Résistance de dispersion: 17 Ω.
Résistance d'isolement général: > 20 MΩ.
Nombre de tableaux: 2.
Nombre de circuits: 12.
Dénomination: voir schéma unifilaire.

Interrupteur différentiel: 2p. 63 A 300 mA (type A).
2p. 63 A 30 mA (type A) (circuits A à K).

NOTES:

La salle de bains n'est pas achevée.

INFRACTIONS:

Néant.

CONCLUSION:

L'installation est conforme au RGIE et peut être mise en service.
L'interrupteur différentiel est scellé avec un plomb avec l'insigne OCB.
Les schémas ont été signés pour approbation.
L'inspection prévue par l'art. 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 10.11.2008, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification ou extension importante réalisée avant cette date.

Pour le directeur,
l'inspecteur.

MOENS Jurgen
Inspecteur OCB
Tel./Fax 02/236 07 07
GSM 0475/45 23 82

OFC
29/02/08